

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le **18 JUIL. 2014**

TÉLÉDOC 242
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

NOR: FCPB1416628C
N° interne **DF-IBLF-14-3208**

LE SECRETAIRE D'ETAT AU BUDGET
À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT,

A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS
LES RESPONSABLES DE LA FONCTION
FINANCIERE MINISTERIELLE ET

MESDAMES ET MESSIEURS LES RESPONSABLES
DE PROGRAMME

Objet : Projet de loi de finances pour 2015 – Rédaction des documents budgétaires (projets annuels de performances)

P.J : 10 annexes

A l'issue des conférences de répartition qui se tiennent actuellement, la rédaction des documents budgétaires doit être engagée sans délai.

Cet exercice doit répondre aux exigences de bonne information de la Représentation nationale et de sincérité du budget de l'Etat. Il nécessite une mobilisation sans faille de l'ensemble des ministères.

Les attentes de l'Assemblée nationale et du Sénat sur la qualité des projets annuels de performances (PAP) demeurent fortes, et plaident en faveur d'une meilleure mise en perspective des moyens de chaque politique publique avec les objectifs qu'elles poursuivent, en particulier à l'occasion de la première année du budget triennal 2015-2017.

Il conviendra de répondre à ces attentes, tout en veillant à la plus grande concision des informations que vous présenterez dans les documents budgétaires. Vos efforts doivent porter sur l'ensemble des documents annexés au PLF 2015.

Vous porterez une attention particulière à la présentation du budget triennal et des principales réformes qu'il porte, inscrite au début de la présentation de la mission.

La **justification au premier euro** (JPE) doit faire l'objet d'une meilleure hiérarchisation et d'une plus grande lisibilité des informations, sans négliger les explications sur les enseignements tirés de l'exécution passée (rapports annuels de performances). Je rappelle que la JPE doit porter sur l'ensemble des crédits (*cf. annexes 3 et 4*).

Diffusion générale

Concernant le **volet « Performance »** (cf. *annexe 5*), vous voudrez bien vous référer à la circulaire du 1^{er} avril dernier¹. La préparation des volets « performance » des PAP 2015 s'inscrit dans la poursuite d'une démarche de rationalisation des objectifs et des indicateurs. Le résultat atteint est très satisfaisant puisque, au terme des travaux conjoints entre services, la réduction du nombre d'indicateurs de performance atteint 19 % (nombre total pour 2015 : 780). Par ailleurs, 22% d'indicateurs ont fait l'objet d'une révision de leur libellé ou de leurs modalités de calcul pour davantage de clarté (5 % aux PLF 2013 et 2014). Enfin, le nombre d'objectifs a été réduit de 17 %, ce qui devrait contribuer à en améliorer la lisibilité (nombre total pour 2015 : 393). Cette réduction quantitative doit inciter à améliorer encore la qualité de la rédaction et de l'argumentation.

J'attire votre attention sur la date de livraison à la direction du budget du lot « Performance » des PAP, fixée désormais au lundi 18 août (initialement le 31 juillet). Ce délai supplémentaire de deux semaines permettra de mener à bien la rédaction de cette partie qui connaît cette année d'importants changements de maquette.

Le **volet d'analyse des coûts** prévoit la livraison d'un dossier enrichi (cf. *annexe 7*). Il vous est ainsi demandé de bien vouloir détailler l'ensemble des ajustements de règles analytiques définies pour l'exercice et d'explicitier les choix de clés de répartition retenus, afin de permettre d'établir un lien significatif entre les crédits et les activités.

Le **retraitement des crédits de la LFI 2014** au format 2015 (cf. *annexe 10*) sera effectué directement par la direction du budget, pour les seuls changements de maquette ayant impacté le périmètre des programmes et présentés lors du débat d'orientation des finances publiques.

Les exigences portant sur la qualité des documents budgétaires doivent être conciliées avec le respect du délai organique qui correspond cette année au mardi 7 octobre pour le dépôt et la distribution du projet de loi de finances et de ses annexes mentionnées aux articles 50 et 51 de la LOLF. Les PAP seront toutefois probablement adressés au Parlement rapidement après le Conseil des ministres qui adoptera le PLF 2015, fixé le 24 septembre à ce stade, afin de permettre aux rapporteurs d'entamer leurs travaux.

Compte tenu des délais incompressibles de relecture et d'échanges avec la direction du budget, puis d'impression des documents, **les dates des livraisons figurant en annexe ont un caractère absolument impératif**. Il vous est donc demandé de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que le calendrier soit respecté et que puissent être transmis à la direction du budget, tant pour les PAP que pour les « jaunes » budgétaires, des textes finalisés.

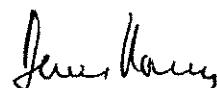
Sous ces contraintes, les jetons feront l'objet d'une reprise d'office par la direction du budget le lundi 25 août à 18 heures pour le volet « Performance » et le vendredi 5 septembre à 18 heures pour les autres lots.

Les annexes jointes à la présente circulaire précisent l'ensemble des travaux à effectuer et les changements apportés à la présentation des documents budgétaires. Vous y trouverez également le guide de la JPE ainsi que la maquette des projets annuels de performances mise à jour afin de tenir compte des remarques récentes des rapports parlementaires et de la Cour des comptes.

¹ Circulaire n° DF-2PERF-14-3001.

Vos services pourront prendre contact avec leurs correspondants habituels de la direction du budget pour toute question.

Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation
Le Directeur du Budget



Denis MORIN